

L'an deux mille treize, le 21 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de CROZON SUR VAUVRE, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal COURTAUD, Président.

Étaient présents: MM. COURTAUD. PINTON. GARRY. DEMENOIS. RAFFINAT. PICAUD. DURIEUX. BRETAUD. ALLELY. PIROT. LANGLOIS. PASQUET. ROSSIGNOL. HEMERY. COLLET. GRANDHOMME. LAGAUTRIERE. BOURY. DUPLAIX. DEGUET. Mmes YVERNAULT. PERICAT. RENAULT. délégués ayant voix délibérative.

Assistaient également: M. LAGOUTTE. BRE. SIMON Mme BIDEAUX. CHARRAUD.

Date de convocation: 13 mars 2013

\*\*\*\*\*

### **Comptes Administratifs 2012**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, délibérant sur les Comptes Administratifs 2012 (budget principal et annexe "Ordures ménagères") dressés par Monsieur Pascal COURTAUD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs;
- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de débits et aux crédits reportés à titre budgétaires, aux différents comptes;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4) Arrête les résultats définitifs.

\*\*\*\*\*

### **Comptes de Gestion 2012.**

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires, les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur communautaire accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, budgets principal et annexes, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les Comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Ordures Ménagères dressés par le Receveur communautaire, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

### Budget Principal - Affectation résultats.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2012 approuvé ce même jour:

-excédent de fonctionnement cumulé: 403 069,71

-déficit d'investissement cumulé: 380 376,35

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant:

Déficit d'investissement cumulé: 380 376,35

+ dépenses restant à réaliser: 350 574,96

- recettes restant à recouvrer: 527 757,14

203 194,17

Le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé de fonctionnement.

1068 - Financement de la section d'investissement:	203 194,17
002 - Report en section de fonctionnement	<u>199 875,54</u>
	403 069,71

Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2013.

\*\*\*\*\*

### Budget Ordures Ménagères - Affectation résultats.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2012 approuvé ce même jour:

-excédent de fonctionnement cumulé: 108 903,40

-déficit d'investissement cumulé: 2 911,21

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant:

Déficit d'investissement cumulé: 2 911,21

+ dépenses restant à réaliser: 640,00

- recettes restant à recouvrer: 0,00

3 551,21

Le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé de fonctionnement.

1068 - Financement de la section d'investissement:	3 551,21
002 - Report en section de fonctionnement	<u>105 352,19</u>
	108 903,40

Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2013.

\*\*\*\*\*

### Budgets Primitifs 2013.

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte

Le Budget Primitif 2013 du Budget principal

Le Budget Primitif 2013 du Budget annexe "Ordures ménagères".

\*\*\*\*\*

### **Taux d'imposition.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013:

-Taxe d'Habitation:	2,70	
- Taxe Foncière (bâti):		1,87
-Taxe Foncière (Non bâti)	5,13	
-Cotisation Foncière Entreprises:	2,28	

\*\*\*\*\*

### **Construction d'un Pôle rural de santé à St Denis de Jouhet Demande de subvention de la Région et du Département**

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le projet de construction d'un pôle rural de santé à Saint Denis de Jouhet.

Le projet établi par Bruno ROBINNE Architecte, s'élève à un montant total de 318 825 € hors taxes.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de solliciter la Région au titre du Contrat de Pays et le Département pour en assurer le financement.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

-APPROUVE le projet présenté de construction à Saint Denis de Jouhet d'un Pôle rural de santé destiné à recevoir des professionnels de santé.

-ARRETE comme suit le plan prévisionnel de financement de l'opération:

-Subvention Région (Contrat de Pays 3G)	79 700,00
-Subvention Département:	50 000,00
-Autofinancement CDC:	<u>189 125,00</u>
	318 825,00

-SOLLICITE les subventions de la Région et du Département nécessaires à la réalisation du projet.